

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 FÉVRIER 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RINNUVAMENTU DI U LABELLU EUROPE DIRECT È
CUNVENZIONE QUADRU DI LABELLIZZAZIONE 2026-2030

RENOUVELLEMENT DU LABEL EUROPE DIRECT ET
CONVENTION-CADRE DE LABELLISATION 2026-2030

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse le renouvellement du label EUROPE DIRECT dont la Collectivité de Corse est titulaire depuis 2021.

En effet, en juin 2025, la Commission européenne a lancé, à travers sa Représentation en France, un appel à propositions en vue de sélectionner les nouveaux partenaires chargés de la gestion des Centres d'information EUROPE DIRECT pour la période 2026–2030.

Cet appel à propositions vise à soutenir les entités éligibles qui s'engagent à mener, sur leur territoire, des activités d'information, de dialogue et de sensibilisation autour de l'Union européenne.

Le nouveau réseau EUROPE DIRECT compte désormais quatre cent cinquante-deux centres, répartis dans les vingt-sept États membres de l'Union européenne.

En application de la délibération 20/130 AC du 24 septembre 2020 approuvant la candidature de la Collectivité de Corse à l'appel à propositions EUROPE DIRECT, la Collectivité de Corse est titulaire du label depuis mars 2021.

À l'issue de cette première période de labellisation (2021-2025), et conformément aux orientations fixées par le Conseil exécutif, un dossier de candidature a été déposé au nom de la Collectivité de Corse en juin 2025, afin de pouvoir proposer le renouvellement du label (Cf. annexe).

La Commission européenne a notifié officiellement la réussite de cette candidature en fin d'année 2025.

Le Centre EUROPE DIRECT Corsica est un service de la Collectivité de Corse implanté à Ajaccio, dans des locaux dédiés à l'accueil du public.

Son organisation repose sur une cheffe de service et une assistante administrative. Depuis octobre 2025, le service EUROPE DIRECT a été rattaché à la Direction générale des services, au sein de la délégation générale Lingua, Europa, Mediterrani, Internazional e Valurizazione Istituzionale.

Ce repositionnement administratif vise à renforcer la transversalité du dispositif, à faciliter la coordination avec l'ensemble des politiques publiques portées par la Collectivité de Corse, et à conforter le rôle du Centre comme outil stratégique de communication institutionnelle européenne.

Pour rappel, les activités conduites par les Centres EUROPE DIRECT s'inscrivent pleinement dans le cadre des priorités stratégiques de l'Union européenne.

Ces centres ont pour mission de nouer un dialogue proactif avec les citoyens afin de favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement de l'Union européenne, de sa démocratie parlementaire et de ses compétences, et ainsi permettre une participation éclairée au processus démocratique européen.

Ils contribuent également à mettre en évidence la valeur ajoutée concrète de l'Union européenne dans la vie quotidienne des citoyens, en adaptant les messages et les actions aux réalités territoriales, économiques et sociales.

À ce titre, les Centres EUROPE DIRECT assurent une mission structurée de remontée d'informations vers la Commission européenne, en valorisant les initiatives, projets et dynamiques portés en Corse, tant dans les sphères publiques que privées. Cette fonction de veille territoriale et de capitalisation permet de faire émerger les bonnes pratiques, d'identifier les attentes et préoccupations des acteurs et des citoyens, et de nourrir le dialogue européen à partir des réalités de terrain.

Enfin, les Centres EUROPE DIRECT travaillent en étroite collaboration avec les Représentations de la Commission européenne, les bureaux de liaison du Parlement européen, ainsi qu'avec les autres réseaux et relais locaux de l'Union européenne, afin de garantir une articulation efficace entre les différents niveaux de gouvernance.

Dans la perspective de la labellisation du Centre EUROPE DIRECT Corsica pour la période 2026-2030, une convention-cadre de partenariat doit être conclue entre la Collectivité de Corse et la Représentation de la Commission européenne en France. Cette convention est complétée par une convention de subvention annuelle, conditionnée à la validation d'un plan de communication sur la même période.

Ces conventions constituent une obligation contractuelle liée au label, et font l'objet d'un reporting mensuel auprès de la Représentation en France de la Commission européenne. Chaque action annoncée doit être réalisée ou, le cas échéant, remplacée, sous peine de remise en cause du financement européen et de demandes de remboursement.

Ce plan de communication vise ainsi à garantir la continuité, la cohérence et la visibilité des actions conduites sous label EUROPE DIRECT sur l'ensemble du territoire insulaire.

Au regard de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée de Corse de valider le renouvellement du label EUROPE DIRECT, d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le projet de convention-cadre de partenariat joint en annexe, ainsi que les conventions et actes afférents à la labellisation EUROPE DIRECT, notamment concernant le financement alloué par la Commission européenne, qui s'élève à quarante mille euros annuels.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.